COREPS Nouvelle-Aquitaine

Comité de pilotage

Réunion du vendredi 13 Juin 2025
Bordeaux

COMPTE-RENDU

(version de travail soumise à relecture)

Présences

Collège État & collectivités
Maylis Descazeaux (DRAC Nouvelle-Aquitaine)
Marianne Valkenburg (DRAC Nouvelle-Aquitaine)
Bruno Mikol (DRAC Nouvelle-Aquitaine)
Anne-Claire Rocton (DRAC Nouvelle-Aquitaine)
Patricia Oudin (Région Nouvelle-Aquitaine)
Sarah Mardufian (stagiaire Région Nouvelle-Aquitaine)
Aude Tutin (stagiaire Région Nouvelle-Aquitaine)

Collège Organisations professionnelles d'employeurs

Nicolas Faye (Les Forces musicales)
Benoît Sitzia (Scène Ensemble)
Nathalie Yeramian (Scène Ensemble)
Mathilde Coupeau (SMA)
Caroline Sazerat-Richard (SYNDEAC)
Ariane Braun (SYNDEAC)
Jean-Christophe Boissonnade (SYNDEAC)
Philippe Demoulin (SYNAVI)
Bernadette Baratier (FNAR)
Stéphane Detrain (FNAR)
Rémi Faure (SMA)

Collège Organisations syndicales de salariés
Timo Metzemakers (SNAM-CGT)
Framboise Thimonier (SYNPTAC-CGT)

Collège Membres associés
Chloé Rouger (CO – Pôles Richesses humaines)
Bertrand Queyroi (Afdas)
Mathilde Barron (Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine)
Thierry Szabo (Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine)
Thomas Vriet (Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine)
Sylvain Cousin (Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine)

Ordre du jour

- **Questions d'actualités**
    - Calendrier versement subventions 2025
    - Calendrier demande subventions 2026
- **Pilotage Coreps**
    - organisation et programme des travaux
- **Questions diverses**
    - Rappel du déroulé de l'assemblée plénière

Le comité de pilotage du Coreps Nouvelle-Aquitaine s'est réuni le vendredi 13 juin 2025 à 10h au TnBA (salle Vauthier, Bordeaux), en amont de l'assemblée plénière programmée l'après-midi. Cette rencontre a réuni l'ensemble des collèges du Coreps, pouvoirs publics, organisations professionnelles d'employeurs et de salariés, autour d'un ordre du jour volontairement allégé afin de privilégier l'échange d'informations et l'identification de priorités de travail pour le second semestre 2025.

Ce comité de pilotage, rappelé en introduction, a vocation à être un moment d'évaluation et de réajustement : il permet de dresser le bilan des travaux, de préciser la méthode et les chantiers prioritaires, mais aussi de partager alertes, désaccords et informations utiles entre pouvoirs publics, collectivités, partenaires sociaux et représentants professionnels.

1. Questions d'actualités

1.1. Versement des subventions 2025

Les interventions se sont ouvertes sur la situation budgétaire nationale et régionale. La DRAC a présenté un état des notifications pour l'année 2025 : quatre programmes budgétaires principaux structurent les interventions. Le programme 175 (patrimoine) connaît une légère augmentation ; le programme 131 (création) est conforté, incluant le maintien des abondements exceptionnels de l'année précédente en faveur de la production et de la diffusion ; le programme 334 (industries culturelles) reste stable, bien que marginal en volume. En revanche, le programme 361 (démocratisation et transmission) subit un ajustement significatif : si la ligne relative à l'enseignement supérieur culturel (écoles d'art, conservatoires supérieurs) est stabilisée, l'action 2 – qui finance notamment l'action culturelle et l'éducation artistique – enregistre une baisse de 15 %.

Pour la Nouvelle-Aquitaine, cette contraction représente une diminution de 1,9 M€ sur un total de près de 90 M€. Concrètement, moins de projets d'éducation artistique et culturelle (EAC) ont pu être financés et certaines structures ont vu leur subvention de

fonctionnement réduite. La ministre de la Culture a indiqué que la priorité restait de conforter la capacité d'intervention des DRAC dans les territoires, précisant que les arbitrages nationaux avaient plutôt préservé les crédits déconcentrés au détriment d'opérateurs nationaux, davantage mis à contribution.

La DRAC a néanmoins reconnu que la discussion avec Bercy restait tendue, la mission Culture ayant été moins sollicitée que d'autres ministères en 2025, ce qui laisse craindre que l'effort soit plus fortement exigé en 2026. La perspective est donc celle d'une reconduction des baisses sur le programme 361.

1.2. Pass Culture

Deux mesures récentes affectent le Pass Culture. La part individuelle a été abaissée de 300 à 150 euros, suscitant de vives inquiétudes, notamment dans le secteur du livre. Cette baisse pourrait provoquer une sous-consommation durable. La part collective, quant à elle, a été temporairement « gelée » afin d'honorer les engagements déjà pris pour la rentrée, sous pilotage du ministère de l'Éducation nationale. Les crédits n'ont pas été annulés mais demeurent bloqués à court terme. Une nouvelle directrice nationale du dispositif, prochainement en déplacement en Nouvelle-Aquitaine, doit échanger avec les acteurs régionaux.

Les représentants professionnels ont souligné qu'un tel signal de contraction des dispositifs dédiés à la jeunesse et à la transmission, au moment où l'enjeu d'accès des jeunes à la culture est crucial, posait question.

1.3. Restructuration du ministère – DG2TDC

La DRAC a également présenté la restructuration de la Direction générale de la transmission, des territoires et de la démocratisation culturelle (DG2TDC). L'objectif est de regrouper sous une même direction l'ensemble des enseignements supérieurs culturels (art, spectacle vivant, architecture) jusque-là éclatés entre plusieurs directions. Cette réorganisation vise un meilleur pilotage et ne devrait pas fragiliser les dispositifs existants, au contraire.

1.4. Versement effectif des subventions – retards 2025

Les organisations ont alerté sur des difficultés de trésorerie liées aux retards de versement des subventions. La DRAC a reconnu un décalage de plus de trois mois dans la mise en paiement mais a indiqué que la situation était en voie de résorption, les certificats étant désormais possibles et les urgences pouvant être traitées.

1.5. Enseignement de spécialité, options facultatives et lien avec l'Éducation nationale

Un point particulier a concerné le financement des options facultatives dans l'enseignement, celles-ci n'ont pas été financées en 2025. Par contre, l'enseignement de spécialité a été maintenu. Alors que certaines DRAC ont cessé de les financer, la Nouvelle-Aquitaine a choisi de poursuivre leur prise en charge en 2025. Le rectorat est appelé à prendre le relais, avec une attention particulière pour les territoires fragiles (QPV, zones rurales). Les organisations ont insisté sur le caractère crucial du maintien d'un lien avec l'Éducation nationale, au moment où la présence des jeunes dans les salles de spectacle diminue fortement.

Le risque évoqué est celui d'une « génération perdue », privée d'accès à la culture pendant plusieurs années, avec des conséquences durables. Plusieurs participants ont proposé que le Coreps se saisisse de ce sujet en lien avec le rectorat, afin de réfléchir collectivement aux moyens de préserver l'éducation artistique et culturelle. La plateforme Adage a été citée : si elle a amélioré la visibilité de l'offre, sa qualification reste perfectible, notamment pour distinguer clairement les propositions gratuites de qualité.

1.6. Région Nouvelle-Aquitaine – Exécution budgétaire

La Région a présenté le budget supplémentaire voté début juin 2025 : après ajustements, l'atterrissage pour la culture s'élève à -1 % par rapport aux prévisions initiales. En fonctionnement, environ 565 000 € supplémentaires ont pu être mobilisés, principalement pour le spectacle vivant et les festivals. En investissement, les baisses portent surtout sur les opérations de travaux (environ 1,3 M€).

La perspective 2026 reste incertaine, avec une hypothèse de nouvelle baisse de l'ordre de 100 M€ au niveau régional. Les marges de manœuvre sont limitées en raison du poids des dépenses incompressibles (lycées, TER), et chaque point de budget représente un volume conséquent.

---

2. Pilotage du Coreps

2.1. La structure porteuse – Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine

Un point approfondi a été consacré à l'Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine, structure porteuse du Coreps depuis sa création. Son directeur, Thierry Szabo, a rappelé la crise que traverse l'association : après une première vague de licenciements début 2025 (trois postes supprimés et fermeture de l'antenne de Limoges), le conseil d'administration a décidé, le 12 juin, de fermer l'antenne de Bègles et de procéder à sept licenciements supplémentaires, dont celui du directeur.

Malgré cette situation, il a insisté sur la « force de vie » qui demeure dans la structure : une équipe motivée, un conseil d'administration renouvelé avec une nouvelle présidente (Myriam Didier), et le soutien des financeurs. L'objectif est d'accompagner la transition, de protéger les salariés, d'éviter l'épuisement et de permettre un rebond avec un projet renouvelé.

Les partenaires publics (Région et DRAC) ont confirmé leur volonté de maintenir l'Agence comme structure porteuse du Coreps, considérant que ses missions d'observation et d'animation du dialogue social restent indispensables.

2.2. Réorganisation et perspectives

Les débats ont souligné la nécessité d'une refondation du projet :

- recentrage sur les missions d'observation et de dialogue social,
- articulation avec d'autres agences (universitaires ou publiques),
- ouverture possible à de nouveaux partenariats professionnels.

Certains ont évoqué l'intérêt d'un accompagnement extérieur (ergonome, consultant) pour accompagner la restructuration et préserver la qualité du travail collectif. La question d'une éventuelle évolution juridique (vers une SCIC) a été évoquée, mais sans décision à ce stade.

L'activité de l'Agence sera considérablement réduite au second semestre 2025, le temps de réorganiser les processus internes et de redéfinir le projet, à l'exception des missions Coreps et d'observation, préservées.

Les participants ont unanimement salué le travail de l'équipe et de la direction, soulignant la valeur des productions d'observation, largement utilisées au niveau national.

---

3. Questions diverses – Préparation de l'assemblée plénière

Un dernier point a concerné la préparation de l'assemblée plénière de l'après-midi, la première depuis 2017.
Le programme a été rappelé :

- 14h : propos introductifs (Maëlys D., Charline C., Thierry D., Ariane B.)
- 14h30–15h30 : état des lieux présenté par l'Observatoire de l'Agence
- 15h30–17h30 : débats animés par Séverine Garnier
- Conclusion par le sociologue Serge Proust en tant que grand témoin.

L'accueil d'une centaine de professionnels est prévu.

Conclusion

Ce comité de pilotage, tenu dans un contexte budgétaire contraint et de crise pour l'Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine, a permis d'actualiser les informations sur les financements, de partager les inquiétudes liées à la jeunesse et à l'éducation artistique, et de prendre acte de la transition en cours pour la structure porteuse.

Les échanges ont mis en évidence :

- la nécessité de maintenir un lien fort avec l'Éducation nationale pour préserver l'accès des jeunes à la culture,
- l'importance de l'accompagnement, au-delà de la seule observation,
- le besoin d'un projet renouvelé pour l'Agence, recentré sur l'observation et le dialogue social,
- la volonté des partenaires publics et des professionnels de préserver le Coreps comme espace exemplaire de dialogue social en région.